

Master 2 « Contentieux »

Responsable : Anne-Cécile MARTIN, Maître de conférences

Secrétariat

Faculté de Droit Sciences Politiques et Sociales

Bureau H 210

99, avenue JB Clément 93430 Villetaneuse

☎ : 01 49 40 44 10

m2contentieux.dsps@univ-paris13.fr

Objectifs

Le Master 2 Contentieux est une formation approfondie et transdisciplinaire, résolument tournée vers les besoins des praticiens. Les principaux objectifs du Master 2 Contentieux sont de permettre aux étudiants :

- d'acquérir une vision globale du contentieux dans les différents domaines du droit ;
- de renforcer leurs compétences rédactionnelles et oratoires par des mises en situation pratique (ex : rédaction d'actes, traitement de dossiers réels, simulations de procès).

L'obtention du Master 2 Contentieux prépare efficacement à l'entrée dans la vie professionnelle juridique (juriste en entreprise, membres de service contentieux des collectivités publiques ou de services publics) ou à la poursuite des études en vue de l'entrée dans les différentes professions judiciaires (avocats, huissiers, magistrats).

Descriptif

Le Master 2 Contentieux présente plusieurs originalités :

- la combinaison d'enseignements de droit interne, de droit international et de droit communautaire dépassant la distinction classique des enseignements de droit privé et droit public ;
- la préparation concrète des étudiants au traitement non-judiciaire des litiges à travers l'étude de divers modes alternatifs de règlement des litiges ;
- la sensibilisation des étudiants à la prévention et à l'anticipation du contentieux.

Afin de faciliter leur insertion professionnelle, les étudiants :

- suivent un enseignement de 60 h d'anglais juridique ;
- effectuent un stage obligatoire de 3 mois minimum.

Les enseignements sont dispensés par de nombreux praticiens (avocats, magistrats, juristes d'entreprise, conciliateurs de justice, médiateurs, hauts fonctionnaires...) ainsi que des professeurs de droit.

Conditions d'accès

La validation d'une première année de Master en Droit ou tout titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent est exigé. L'intégration en Master 2 Contentieux n'est pas systématique. Elle répond à des exigences pédagogiques précises, appréciées par le directeur de la formation. Les étudiants doivent maîtriser les bases des différents types de procédure (procédure civile, pénale, administrative) et du droit des obligations. Sont pris en compte, non seulement les résultats universitaires précédemment obtenus, mais également les stages déjà effectués et la motivation des candidats. Sera également pris en compte le fait que l'étudiant puisse d'ores et déjà se prévaloir de l'obtention d'un accord de principe d'un professionnel pour effectuer le stage prévu dans le cadre du Master 2.

Descriptif des Unités d'Enseignement du Master 2 Contentieux

(La présentation des enseignements est indicative et donnée sous réserve de modifications)

SEMESTRE 3 – 30 ects		Présentiel : 237 h (environ)	
Enseignements		coeff.	ECTS
Enseignement Fondamentaux			18
UE 1		3	9
Droit du procès équitable (30h)		2	6
Droit de la preuve (12h)		1	3
UE 2		3	9
Technique de rédaction d'actes (prévention et anticipation du contentieux) (24h)		2	6
Mode alternatifs de règlement des litiges (12h)		1	3
Unités complémentaires			9
UE 3		3	6
Contentieux administratif approfondi (24h)		2	3
Contentieux des entreprises en difficultés (12h)		1	3
UE 4		2	3
Une matière au choix (21h)			
- Procédures répressives approfondies		2	
- Contentieux fiscal approfondi			
- Contentieux européen approfondi			
Unité transversale			
UE 5		2	3
- Anglais juridique approfondi (30h)			
SEMESTRE 4 - 30 ects		Présentiel : 147 h (environ)	
Enseignements fondamentaux			24
UE 6		5	9
- Stratégie contentieuse et préparation au procès simulé (30h)		3	6
- Voies d'exécution (12h)		2	3
UE 7		6	15
- Devoirs et responsabilité des gens de justice (21h)		2	6
- Stage (2 mois minimum) ou mémoire		4	9
Unités complémentaires :			6
UE 8		2	3
- Compétence et office du juge des référés (21h)		2	
UE 9		2	3
une matière au choix (21h)			
- Contentieux social approfondi		2	
- Contentieux international et arbitrage approfondi			
- Contentieux des personnes et de la famille			

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours ou de conférences de méthode.

Cours Magistraux :

- **Droit du procès équitable** : Ce cours a pour but de donner aux étudiants les connaissances fondamentales concernant le droit du procès équitable à travers l'étude des textes et de la jurisprudence, et notamment l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme et l'article 14 du Pacte des Nations-Unies relatif aux droits civils et politiques de 1966.
- **Sociologie judiciaire** : Approche sociologique des comportements des magistrats et des auxiliaires de justice, examen des statistiques relatives à la composition socioculturelle des différents groupes et à l'évolution de celles-ci, prise en considération des facteurs non juridiques pouvant influencer sur la décision judiciaire.
- **Devoirs et responsabilité des gens de justice**: Ce cours a pour objet d'aborder de manière comparative, à travers de tels cas concrets, les règles de responsabilité civile et pénale des gens de justice (magistrat, avocat, notaire, huissiers) ainsi que l'étude des règles de déontologie qui leur sont applicables. Il s'agit d'apprendre à repérer et anticiper les difficultés que pourrait soulever une situation au regard des règles de responsabilité applicables à une profession donnée.

Conférences de méthode :

- **Technique de rédaction d'actes** (anticipation et prévention du contentieux) : Cette conférence de méthode a pour but de faire rédiger aux étudiants des actes qui seront ensuite de pratique courante dans leur vie professionnelle, de sorte que ces écrits permettent d'éviter la naissance d'un contentieux ou, à défaut, desservent le moins possible l'auteur de l'acte. Les étudiants doivent rédiger à l'avance des lettres ou des clauses de contrat, qui sont ensuite minutieusement corrigées par l'intervenant.
- **Modes alternatifs de règlement des litiges** : Il s'agit de faire connaître aux étudiants les différents modes de règlement alternatif des litiges et de les faire pratiquer sous forme de simulations avec des professionnels. Cet enseignement comprend deux versants : d'une part, la connaissance et la pratique des négociations, tant comme mode de moyen d'éviter un contentieux que comme moyen de terminer amiablement celui-ci ; d'autre part, l'examen des modes institutionnels, mais non contentieux, de règlement des litiges qui, devant l'encombrement des juridictions, se développent, comme l'appel aux conciliateurs de justice, aux médiateurs, la médiation pénale, etc.
- **Contentieux administratif approfondi** : Travail sur dossier sur des cas concrets touchant aussi bien au plein contentieux qu'au contentieux de l'excès de pouvoir. Rédaction d'actes corrigés en cours, à la fois sur le fond et la forme.
- **Contentieux des entreprises en difficultés approfondi**: Travail sur des cas tirés des situations les plus souvent rencontrées dans les procédures auxquelles les entreprises en difficultés sont soumises ; rédaction d'actes typiques de cette procédure.
- **Voies d'exécution** : Conférence dispensée par deux huissiers qui interviennent conjointement ; travail sur dossiers sur les thèmes les plus courants dans la pratique.
- **Compétence et office du juge des référés** : Cette conférence a donc pour but de préciser les règles de compétence et l'étendue des pouvoirs des juges des référés. Il s'agit de tracer la frontière entre ce qui relève du référé et ce qui ressortit du fond, de déterminer aussi précisément que possible ce qui peut-être demandé au juge des référés, la manière dont les

demandes doivent être fondées, et les inconvénients éventuels que peut représenter l'engagement infructueux d'une procédure de référé. Cette conférence repose sur une mise en pratique à partir de situations concrètes.

- **Stratégie contentieuse** : À partir de cas réels, les étudiants travaillent sur les stratégies à adopter pour obtenir les meilleurs résultats possibles dans leurs dossiers, à partir notamment des questions suivantes : comment se forme la décision d'engager ou non un procès ? quel type de demande(s) présenter ? sur quels critères se prend la décision de présenter une demande reconventionnelle ? Faut-il présenter des demandes subsidiaires ? quels arguments utiliser ? quels sont les avantages et les inconvénients des différents types d'arguments ? dans quel ordre et de quelle manière les formuler ? faut-il ou non former un recours ? comment se rédige un pourvoi en cassation ou un mémoire en défense ?
- **Anglais** : Il s'agit à la fois de travailler l'anglais courant et l'anglais plus technique, propre au droit processuel.

En option : (matières suivies obligatoirement mais choix de deux pour l'examen) :

- **Procédures répressives approfondies** : Il s'agit de travailler des aspects particuliers de la procédure pénale, à partir de cas réels, notamment la procédure devant le juge d'instruction et le juge pour enfants. Seront aussi étudiées les situations procédurales engendrées par la multiplication d'autorités administratives dites indépendantes, dotées du pouvoir de prononcer des sanctions notamment pécuniaires (C.S.A., C.O.B., etc.).
- **Contentieux fiscal approfondi** : Il s'agit de donner aux étudiants qui se destinent à être des généralistes du contentieux des connaissances et de bons réflexes en cette matière particulière, à partir d'un rappel des connaissances de base nécessaires et surtout d'un travail concret sur dossiers, sur différents thèmes fixés en début de semestre.
- **Contentieux de l'Union européenne et contentieux européen des droits de l'homme** : Il s'agit de présenter, au travers de cas pratiques la dialectique particulière née de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de son application par la Cour. Elle rend nécessaire un enseignement spécifique, tendant à présenter la procédure suivie devant la Cour, avant d'effectuer des exercices sur des dossiers tirés de cas réels. S'agissant du contentieux de l'Union européenne, sont notamment étudiés les recours directs : procédure d'annulation des actes et procédure en constatation de manquement ainsi que les renvois préjudiciels devant la CJUE.
- **Contentieux social approfondi** : Il s'agit d'une matière optionnelle mutualisée avec le Master 2 Droit social. Elle consiste en un travail sur des cas concrets avec des avocats et des magistrats spécialisés, avec des simulations de négociation et de procès en matière de relations individuelles de travail.
- **Contentieux international et arbitrage approfondi** : Études de cas avec des praticiens (universitaires, avocats,...) sur la compétence internationale des tribunaux, l'exécution des jugements étrangers, les avantages et les inconvénients de l'arbitrage et les spécificités de ce dernier. Une journée à la CCI de Paris est également organisée.
- **Contentieux des personnes et de la famille**: Examen des particularités des procédures menées devant le juge aux affaires familiales : divorces, gardes d'enfants etc.

Le stage de 3 mois (de mai à juillet) en juridiction, en cabinet ou en entreprise, donne lieu à un rapport et à un grand oral en septembre.